



Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Le Ministre

NOTE CIRCULAIRE N° 009.../MINESU/CAB.MIN/MNB/BLB/2022 DU
06.../10.../2022 AUX CHEFS DES ÉTABLISSEMENTS DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE (TOUS)

**CONCERNE : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES A LA CLÔTURE DE
L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2021-2022**

Me référant au calendrier académique contenu dans l'Instruction académique n°023/MINESU/CAB.MIN/MNB/BLB/2021 du 06 décembre 2021, aux dispositions contenues dans la Note Circulaire n° 002/MINESU/CAB.MIN/MNB/BLB/2022 du 14 avril 2022 et sur la base des demandes qui m'ont été formulées par plusieurs Établissements ; je porte à votre connaissance les dispositions suivantes relatives à la clôture de l'année académique 2021-2022 :

1. Les Établissements dont les calendriers n'ont pas été perturbés et où les enseignements ont été assurés de manière continue depuis l'ouverture de l'année académique 2021-2022 **sont autorisés à organiser la cérémonie de collation de grades académiques ;**
2. Pour ce faire, les Responsables desdits Établissements sont invités à informer le Cabinet du Ministre, la Commission Permanente des Études, le Conseil d'Administration du ressort pour les Établissements publics ou la Direction de l'Enseignement Supérieur Privé du Secrétariat Général à l'ESU pour les Établissements privés, **des dates et dispositions prises en vue de l'organisation de ladite cérémonie ;**
3. Les Responsables des établissements sont tenus de prendre les dispositions utiles pour **délivrer aux lauréats leurs diplômes durant ladite cérémonie ;**
4. En attendant l'ouverture de l'année académique 2022-2023, les Responsables des Etablissements sont priés **d'organiser des formations d'approfondissement sur le Système LMD ;**
5. Le réaménagement contenu dans la Note Circulaire précitée reste d'application pour les Établissements publics et privés qui continuent les enseignements et évaluations des étudiants. De ce fait, ils sont tenus de **se conformer aux dispositions de ladite Note Circulaire en vue de clôturer l'année académique en cours à la date butoir du 22 décembre 2022.**

Fait à Kinshasa, le 06 OCT 2022

MUHINDO NZANGI BUTONDO